

---

**Séance du 18 novembre 2025**

---

**N° 64/2025**

**Tarifs 2026 des  
salles communales**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents :** Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MORETTI, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Guillaume PORCHET, Patrick MOULINEAU, Sophia AUGER.

**Excusés avec pouvoirs :** Isabelle PIDOUX donne pouvoir à Lucy MOREAU, Fabienne THORRÉE donne pouvoir à Didier DAVID.

**Excusée sans pouvoir :** Thomas BEVILLE, Christian PINEAU, Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE Marine SACRÉ.

**Secrétaire de séance :** Olivier TRAVEL.

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	12
Excusés : .....	07
Pouvoirs : .....	02
Votants : .....	14

**Date de convocation : 13 novembre 2025**

**Date d'affichage : 20 novembre 2025**

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



## Tarifs 2026 des salles communales

Le conseil est invité à voter les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme suit : Le 2<sup>ème</sup> jour de location est facturé 50 % du prix voté. Un tarif journalier chauffage est appliqué pour toutes locations du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril.

### Tarifs 2026 pour les salles communales

Salle des fêtes chemin de la Vigne		Tarifs 2026					
Demandeur	Objet de la location	Virolais	2ème jour	Total 2 jours	hors commune	2ème jour	Total 2 jours
Association	Réunion à but lucratif	451,00	225,50	676,50	590,00	295,00	885,00
	Réunion sans but lucratif	270,00	135,00	405,00	357,00	178,50	535,50
Particulier	Réunion privée	454,00	227,00	681,00	590,00	295,00	885,00
Société	Réunion privée	454,00	227,00	681,00	590,00	295,00	885,00
	Réunion à caractère commercial	568,00	284,00	852,00	709,00	354,50	1063,50
Organisme public	Réunion publique	gratuit			357,00	178,50	535,50
Parti politique	Réunion politique en période électorale	gratuit			gratuit		
	Réunion politique hors période électorale	270,00			357,00	178,50	535,50
	Cuisine	113,00	56,50	169,50	119,00	59,50	178,50
	Sono	54,00			54,00		
	Vaisselle	42,00			42,00		
	Forfait journalier chauffage du 01/11 au 30/04	35,00	17,50	52,50	35,00	17,50	52,50

## Salle de Champbertrand

## Tarifs 2026

Demandeur	Objet de la location	Virolais			hors commune		
		Virolais	2ème jour	Total 2 jours	2ème jour	Total 2 jours	
Association	Réunion à but lucratif	130,00	65,00	195,00	206,00	103,00	309,00
	Réunion sans but lucratif	gratuit			gratuit		
Particulier	Réunion privée	130,00	65,00	195,00	206,00	103,00	309,00
Société	Réunion privée	130,00	65,00	195,00	206,00	103,00	309,00
	Réunion à caractère commercial	201,00	100,50	301,50	206,00	103,00	309,00
Organisme public	Réunion publique	gratuit	65,00	65,00	206,00	103,00	309,00
Parti politique	Réunion politique hors période électorale	130,00	65,00	195,00	206,00	103,00	309,00
	Cuisine	50,00	25,00	75,00	53,00	26,50	79,50
	Forfait journalier chauffage du 01/11 au 30/04	15,00	7,50	22,50	15,00	7,50	22,50

Utilisation du parc du château, les tarifs suivants sont instaurés en fonction de la surface d'emprise au sol par jour d'exploitation :

- Surface < 500 m<sup>2</sup> : 100 €
- 500 m<sup>2</sup> ≤ Surface < 1000 m<sup>2</sup> : 200 €
- 1000 m<sup>2</sup> ≤ Surface : 300 €

Ces tarifs seront exclusivement appliqués pour les utilisations dont la finalité est l'activité économique ET si la salle des fêtes est louée simultanément.

Il est précisé qu'afin de soutenir l'animation sur la commune proposée par les associations virolaises, Mme GONTIER, Adjointe, propose d'octroyer annuellement une gratuité de salle (l'une ou l'autre) à chaque association dont le siège est sur la commune.

Elle propose également que l'association de parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire, bénéficie de la gratuité toute l'année afin de soutenir les écoles, sources de vie sur le territoire de notre commune.

Enfin, elle propose que la gratuité soit octroyée à l'association

Centrale qui gère les séances de cinéma, afin qu'elle y réalise ses projections.

Ces gratuités ne concernent pas le chauffage ou les autres prestations qui seront facturées à chaque utilisation, au même titre que les autres utilisateurs.

Accusé de réception en préfecture  
02/11/2025 à 18:20:08  
Date de réception préfecture : 20/11/2025

Concernant les utilisations à des fins politiques :

Réunion en période électorale

- Pour des scrutins dont le territoire de notre commune est concerné : 1 gratuité / scrutin puis tarifs hors période électorale virollais ci-dessus (selon salle)
- Pour les élections municipales : 2 gratuités / scrutin puis tarifs hors période électorale virollais ci-dessus (selon salle)
- Pour des scrutins dont le territoire de notre commune n'est pas concerné : tarifs hors période électorale virollais ci-dessus (selon salle)

Pour l'application du présent règlement, la période électorale s'entend de la période débutant 50 jours avant la date du premier tour du scrutin concerné.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'approuver les tarifs ci-dessus présentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,



Olivier TRAVEL

Le Maire,



Lucy MOREAU



Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)